

Nicolas Hulot ou le dogmatisme à l'épreuve des faits

La foi aveugle de Nicolas Hulot dans les énergies renouvelables est-elle dès à l'épreuve des faits ? Il est permis d'en douter.

Vous aimez cet article ? Partagez le !

Par Arnaud Daguin.

Dix-sept réacteurs à fermer. Le chiffre, on s'en souvient, avait été avancé sans réel fondement, un peu à la louche, par le ministre de la Transition écologique, Nicolas Hulot, au début du mois de juillet 2017 sur RTL.

À l'appui de cette déclaration, l'ancien écologiste de rappeler que la France était engagée dans un processus de verdissement de son économie, et qu'il lui fallait réduire sa part de nucléaire dans la production énergétique à 50 % au profit des renouvelables. « *Ça va nous obliger mécaniquement à fermer un certain nombre de réacteurs [...] peut-être jusqu'à 17 réacteurs, il faut qu'on regarde* » avait-il lâché.

EDF A DÉJÀ ENGAGÉ SON « GRAND CARÉNAGE »

Le parc nucléaire français, le deuxième plus grand du monde derrière celui des États-Unis, dispose de 58 réacteurs en activité répartis sur 19 centrales.

Aujourd'hui, il permet de produire jusqu'à 75 % de l'électricité, décarbonée – contrairement aux centrales à charbon, par exemple, extrêmement polluante – et au faible coût de revient. Des avantages que veut préserver le groupe EDF, exploitant du parc, détenu à 83 % par l'État, qui a engagé en 2008 le programme du « grand carénage ».

Trois quarts des réacteurs franchiront la barre des quarante années de vie d'ici 2027 et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme en la matière, exige de l'électricien tricolore qu'il engage des travaux de maintenance pour autoriser une éventuelle prolongation.

Ce qu'il a commencé à faire, par exemple, dans la centrale de Cattenom (Moselle), avec la rénovation du condensateur, qui permet le refroidissement du cycle de génération de l'électricité.

Si l'ASN ne se prononcera définitivement qu'à l'horizon 2019 sur le rallongement de la durée de vie des centrales, il est doré et déjà permis d'affirmer que le « grand carénage » entre en contradiction avec les objectifs, adoptés ultérieurement, de la [transition énergétique](#).

La raison du récent bégaiement de [M. Hulot](#) à l'antenne ? Le dossier, en tout cas, est brûlant. Les anti-nucléaire notoires, en France, se sont félicités de la sortie, même approximative, du ministre de la Transition écologique. Mais est-ce réellement une bonne nouvelle pour la France ?

LE PROBLÈME DES RENOUEVABLES : LEUR INTERMITTENCE

Car force est de constater, pour l'instant, que rien ne peut remplacer la force productrice du nucléaire dans l'Hexagone. C'est un fait tout ce qu'il y a de plus objectif.

L'ancien animateur d'*Ushuaïa* de plaider pour le recours massif aux énergies renouvelables, sources vertes par excellence parce qu'à peine émettrices de gaz à effet de serre (GES), principal responsable du réchauffement climatique ; sauf que « *la génération d'électricité d'origine nucléaire n'émet pas plus de GES, sur un cycle complet de vie, que l'éolien terrestre ou le photovoltaïque et moins que l'éolien en mer* » a réagi Jean-Pierre Schaeken Willemaers, président du Pôle énergie, climat et environnement de l'Institut Thomas More, le 15 juillet dernier. Pour l'auteur de *L'utopie du tout renouvelable*, l'abandon – voire la diminution – du nucléaire n'est économiquement pas viable. « *Les centrales nucléaires amorties produisent une électricité bon marché et de manière continue [...] contrairement à l'électricité renouvelable intermittente* ».

Sans compter qu'en matière de capacités hydrauliques, notamment, la France ne dispose que peu de marge de manœuvre ; elles représentent déjà 70 % de la production électrique d'origine renouvelable et constituent la deuxième source, après le nucléaire, de production d'électricité.

C'est pourquoi, selon M. Schaeken Willemaers, « *sans le tiers des réacteurs nucléaires, l'équilibre du système électrique ne peut être assuré qu'en augmentant considérablement la pénétration de l'éolien et du photovoltaïque, source intermittente d'électricité requérant de lourds investissements [...]* », dans les capacités de stockage par exemple, qu'il faudrait considérablement améliorer. Aujourd'hui, bien que les technologies s'améliorent d'année en année, il est impossible de répondre aux fluctuations de la demande électrique en ayant simplement recours [aux renouvelables](#). Le soleil et le vent ne se commandent pas, après tout.

DES « CONTRATS DE TRANSITION » INAPPLICABLES POUR LES SALARIÉS DE L'ATOME

Et même si c'était le cas, la disparition de 17 réacteurs impliquerait des chantiers faramineux pour substituer à leur force productrice des installations renouvelables. Le 10 juillet dernier, des journalistes du journal *Le Parisien* se sont prêtés au jeu des comparaisons et, le moins que l'on puisse dire, c'est que les résultats sont, au mieux, décourageants, au pire, irréalisables.

Si l'on prend les 17 réacteurs les plus anciens du parc français, c'est une capacité totale de 15 GWe qu'il faut compenser » selon eux. Ce qui correspond « à la production de 1 400 installations hydroélectriques, de près de 6 600 éoliennes terrestres ou encore de 3 730 000 installations solaires.

La foi aveugle de Nicolas Hulot dans les énergies renouvelables est-elle dès lors à l'épreuve des faits ? Il est permis d'en douter : énergétiquement, les sources vertes ne peuvent donc rivaliser avec l'atome ; économiquement, leur coût serait catastrophique non seulement pour EDF, mais, partant, pour toutes les personnes qui dépendent de l'électricité nucléaire. « *La Cour des comptes avait calculé qu'une fermeture anticipée priverait EDF de plus de 5 milliards d'euros de résultat opérationnel par an* » pointait récemment Vincent Beaufils, directeur de la rédaction de la revue *Challenges*.

De quoi certainement se réjouir chez les militants anti-nucléaire, qui omettraient simplement, tout comme Nicolas Hulot, la réalité des faits, certes terre-à-terre et moins idéaliste – mais la réalité tout de même.

Plus de 220 000 personnes sont aujourd'hui employées par la filière nucléaire. Le ministre de la Transition écologique a beau avoir proposé un « contrat de transition » pour les salariés de la filière charbon – dont les centrales fermeront d'ici 2022 –, celui-ci est difficilement transposable à l'atome.

Cela voudrait dire que la France peut créer plusieurs centaines de milliers d'emplois dans les énergies vertes, et ce en quelques années à peine, alors que la technologie balbutie encore et que l'hydraulique, notamment, arrive au terme de ses capacités.

Sans compter que les prix de l'électricité augmenteront nécessairement avec l'abandon du nucléaire – qui est une mesure farouchement anti-démocratique et, donc, politiquement très mauvaise. Emmanuel Macron voulait éviter les vagues dans son gouvernement ; le dogmatisme de son ministre écologiste pourrait créer un raz-de-marée.